MAITRISE EN COMMUNICATION PUBLIQUE SOUMISE PAR L'UNIVERSITE LAVAL.

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301-0026

86-03907/

MAITRISE EN COMMUNICATION PUBLIQUE SOUMISE PAR L'UNIVERSITE LAVAL.

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301-0026

Gouvernement du Québec 1986
Dépôt légal: deuxième trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no. 85.17
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-16177-7

TABLE DES MATIERES

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 1

2. ETAT DE LA SITUATION 1

3. EVALUATION 3

   3.1 Evaluation d'opportunité 3
   3.2 Evaluation de qualité 5
   3.3 Conclusion 11

4. RECOMMANDATION 13

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Nom du programme:
maîtrise en communication publique

Appellation et abréviation du grade:
non précisé dans le dossier de présentation

Nom de l'établissement
Université Laval

2. ETAT DE LA SITUATION

L'Université Laval a commencé à offrir des programmes en communication en 1968 et est, de ce fait, l'établissement d'enseignement supérieur du Québec qui possède l'expérience la plus longue dans ce genre d'enseignement.

Soucieux de s'adapter aux profondes transformations enregistrées ces dernières années dans le monde des communications, le Département d'Information et de Communication (DIC) de l'Université Laval a entrepris, à la session d'automne de l'année 1983-84, une révision en profondeur de tous ses programmes. L'essentiel de cette révision est terminé et le DIC offre actuellement les programmes suivants:

- un certificat en journalisme (30 cr.);
- une mineure (ou certificat) en communication publique (30 cr.);
- une majeure (ou diplôme) en communication publique (60 cr.)[1].

L'Université Laval envisage la possibilité de compléter cette révision par l'ajout d'un programme de baccalauréat spécialisé en communication publique.

---

(1) Cette majeure offre le choix entre 4 concentrations:
- analyse et recherche appliquée en communication publique,
- journalisme,
- relations publiques,
- publicité sociale.

Estimant son DIC suffisamment préparé pour songer à s'adresser à une clientèle de second cycle, l'Université Laval autorisait, en janvier 1983, la création du comité d'élaboration d'un programme de maîtrise en communication. A l'issue d'une série de rencontres avec 38 personnes oeuvrant dans le domaine des communications, cette première étape étant destinée à "bien connaître les besoins actuels de formation au niveau de la maîtrise et d'asseoir une définition précise des orientations et des objectifs que devrait avoir le programme"[1], ledit comité procédait à l'élaboration d'un projet de programme de maîtrise en communication publique.

Les deux objectifs principaux poursuivis par ce programme consisteraient à faire acquérir aux étudiants:

"une connaissance approfondie du champ des pratiques professionnelles de la communication publique ainsi que des recherches qui s'y rattachent;

...une méthode appropriée à la recherche et à la pratique dans ce domaine, de façon à (leur permettre d') en devenir des agents d'évolution."[2]

---

(1) Rapport du Comité d'élaboration du programme de maîtrise en communication, Département d'information et de communication, U. Laval, mars 1984, version révisée en octobre 1984, p. 1, 1er paragraphe, lignes 5 à 8.

(2) Ibidem, p. 12, 1er paragraphe, alinéas a et b.

Le programme offrirait la possibilité de faire une maîtrise de type A (accent sur les cours) ou de type B (accent sur la recherche).

Il proposerait le choix entre deux concentrations: une concentration "Communication institutionnelle", qui se consacrerait à l'analyse des stratégies de communication des institutions et à celle du rôle global de la communication dans l'ensemble des activités internes et externes de l'institution, et une concentration "Journalisme", qui s'appliquerait à l'étude de la gestion de l'information et de la construction de l'actualité et à celle de la conception de l'information et des langages du journalisme.

La maîtrise comporterait 48 crédits et sa durée normale serait de 4 trimestres.

Des pré-maîtrises "scientifiques" ou "professionnelles", pouvant totaliser jusqu'à 30 crédits, pourraient être exigées de certains candidats.

Le dossier de présentation du projet indique que les 16 professeurs du Département d'information et de communication (DIC) s'avéreraient suffisants pour le démarrage du programme, dans la mesure où serait engagé "un professionnel ayant une longue expérience des pratiques des relations publiques, au niveau de la conception et de la stratégie".[1]

3. EVALUATION

3.1 Evaluation d'opportunité

La majorité des experts consultés par le Comité des programmes du Conseil des universités et par le sous-comité d'évaluation des programmes de la CREPUQ ont reconnu la réalité et l'importance des thèmes autour desquels le projet de maîtrise a été conçu. L'un des experts a bien exprimé cette idée en écrivant ce qui suit:

---

(1) Op. cit., p. 32, 2e paragraphe, lignes 12 à 14.

> "La communication publique, au niveau des deux pratiques professionnelles visées soit celle des journalistes et celle des professionnels aux services des institutions, constitue certainement un champ d'étude et de recherche d'une grande pertinence dans le secteur des communications. L'espace public n'a cessé de s'accroître au cours des dernières décennies et la communication qui y prend place est en grande partie contrôlée par les journalistes des grands médias et les professionnels des grandes organisations tant privées que publiques, ces professionnels étant souvent eux-mêmes d'anciens journalistes. Les pratiques des uns et des autres sont devenues sujet de questionnement et d'inquiétude comme en font foi tout autant les travaux de recherche en cours aux Etats-Unis que les procès retentissants impliquant les grands médias."

Il est vrai que certains experts se sont interrogés sur le degré d'adéquation entre le projet et les besoins tels qu'ils se dégagent à l'examen des réactions des 38 professionnels du milieu interviewés par ses promoteurs. Le Conseil croit toutefois que cela s'explique en grande partie par la nature novatrice et ambitieuse du projet qui, pour répondre aux attentes d'une clientèle diversifiée - les professionnels rencontrés par les concepteurs du projet provenaient de trois principaux horizons: journalisme, communication institutionnelle et relations publiques, recherche en communication -, poursuit des objectifs multiples et offre de nombreux choix aux étudiants: inscription à temps plein ou à temps partiel, programme avec accent sur les cours (type A) ou sur la recherche (type B) et, surtout, concentration en "Journalisme" ou en "Communication Institutionnelle."

Dans un autre ordre d'idées, tous les experts ont reconnu, explicitement ou implicitement, la complémentarité du projet par rapport aux quatre programmes de maîtrise en communication déjà offerts dans le réseau universitaire québécois[1].

---

(1) Il s'agit des quatre programmes suivants:

- M.Sc. en sciences de la communication (U. de Montréal),
- M.A. en communication (UQAM),
- M.A. in Media Studies (U. Concordia),
- M.A. in Communications (U. McGill).

De fait, il n'existe au Québec aucun programme de 2e cycle qui soit consacré en totalité ou en partie au journalisme et il apparaîtrait tout indiqué que, si un tel programme s'avérait nécessaire, il soit offert par le département de communication bénéficiant de l'expérience la plus ancienne.

Par ailleurs, l'orientation de la concentration "Communication institutionnelle" du projet ne recoupe de façon marquée aucun des quatre programmes de maîtrise en communication déjà offerts dans la province. Contrairement à cette concentration, les maîtrises de l'Université McGill et de l'Université de Montréal s'intéressent surtout aux aspects théoriques des communications et se sont constituées indépendamment des programmes de ler cycle. Les maîtrises de l'Université Concordia et de l'Université du Québec (UQAM) se veulent davantage concrètes et s'appuient sur une importante infrastructure au ler cycle mais, en revendiquant comme champs d'application, respectivement, la production cinématographique et télévisée ainsi que l'intervention communautaire, elles s'éloignent du projet de l'Université Laval.

Enfin, le projet fait preuve d'une originalité certaine en proposant les deux concentrations retenues au sein d'une même maîtrise.

Pour toutes ces raisons le Conseil juge opportune l'implantation du projet.

3.2 Evaluation de qualité

Le contenu des cours que comporterait la nouvelle maîtrise a été déclaré conforme aux derniers développements enregistrés dans le domaine visé par la plupart des experts. Mais plusieurs d'entre eux - principalement ceux qui exercent le métier de journaliste - ont émis un certain nombre de réserves, voire de critiques, sur d'autres aspects qualitatifs du projet. Leurs remarques ont surtout porté sur les faiblesses de l'enseignement de ler cycle délivré par l'Université Laval en communication,

sur les fortes attentes du DIC relativement aux retombées du projet sur le développement des activités de recherche dans ce département, sur le principe de la coexistence dans un même programme des deux concentrations retenues, sur les qualifications académiques et l'expérience professionnelle du corps professoral du DIC et, enfin, sur la brieveté de l'expérience professionnelle qui serait exigée des étudiants à l'admission.

Après un examen attentif du dossier et prise en compte des éléments d'information additionnels obtenus par le sous-comité visiteur du Comité des programmes, le Conseil en est cependant arrivé à penser , ainsi que cela sera exposé dans les cinq paragraphes qui suivent , que les réserves et critiques des experts étaient souvent trop sévères.

Lorsque certains experts émettent des doutes sur la valeur des programmes de 1er cycle en communication de l'Université Laval, aucun d'entre eux ne fait allusion à la révision en profondeur de ces programmes, entreprise par cet établissement au début de l'année 1983-84. Leur silence sur ce point est sans doute attribuable au caractère récent et encore inachevé de cette révision. Il n'est donc pas certain que leurs remarques se rapportaient aux programmes actuels. Le Conseil ne le pense pas, car le sous-comité visiteur a pu vérifier à certains indices que cette révision avait déjà commencé à porter fruits:

- depuis 1983-84, la clientèle du programme de majeure en communication publique a enregistré une hausse de 20%; à titre indicatif, en septembre 1985, 210 étudiants étaient inscrits en 1re année et 160 autres en 2^{e} année;

- les étudiants en communication rencontrés par le sous-comité visiteur affichaient un degré de satisfaction à l'endroit des programmes

offerts par le DIC et de ses professeurs, nettement supérieur à celui témoigné par les étudiants rencontrés un an plus tôt par les experts de la CREPUQ; qui plus est, certains des étudiants rencontrés par le sous-comité visiteur avaient pu connaître les programmes d'avant la révision de 1983 et ceux-ci se sont déclarés satisfaits, dans l'ensemble, des modifications intervenues depuis cette date;

- tous les postes vacants au DIC, auxquels il est fait allusion dans le dossier de présentation du projet, sont désormais comblés.

Le sous-comité visiteur a pu constater que, tel que supposé par certains experts, les professeurs du DIC voyaient dans la maîtrise un moyen efficace, voire indispensable, pour le développement de la recherche dans leur département, par le bassin d'assistants de recherche potentiels qu'elle leur procurerait. Ici le Conseil se doit de marquer son désaccord avec ce type de raisonnement. Selon lui, l'ouverture d'un programme de maîtrise ne se traduit par un accroissement de la production de travaux de recherche d'un département que dans la mesure où ses professeurs se sont montrés actifs dans ce domaine avant cette ouverture. Certes, ainsi que cela sera développé un peu plus loin, des professeurs du DIC sont déjà engagés dans des travaux de recherche. Néanmoins, en laissant entendre qu'ils voyaient dans des étudiants de 2^{e} cycle surtout de futurs assistants de recherche, les professeurs rencontrés par le sous-comité ont laissé deviner leur sous-estimation du travail d'encadrement qu'exigent ces étudiants.

La coexistence au sein d'une même maîtrise d'une concentration en "Journalisme" et d'une autre en "Communication institutionnelle" constituerait sans aucun doute à la fois la principale originalité de ce programme et l'une des difficultés de sa mise en oeuvre. Le scepticisme manifesté par quelques experts, comme du reste par plusieurs des 38 professionnels interrogés par les promoteurs du projet, en face d'une telle formule, tire évidemment son origine dans le fait que les deux types de spécialistes que se propose de former le DIC avec sa maîtrise ont en

tête des buts différents puisque, selon la formule sans ambages de l'un des experts, le journaliste vise "à élargir l'éventail des choix" alors que le relationniste vise "à le réduire, de préférence sans qu'il y paraisse." Il n'empêche que la formule retenue par l'Université Laval, après mûres réflexions selon les informations recueillies par le sous-comité visiteur, se défend très bien puisque journalistes et relationnistes, tout en jouant un rôle social différent, ont recours à des techniques sensiblement voisines. De plus, toujours d'après des informations obtenues par le sous-comité visiteur, les étudiants en communication de l'Université Laval qui possèdent déjà une expérience professionnelle sont souvent passés, pour chacun d'entre eux, et cela à plus d'une reprise dans certains cas, du journalisme au relationnisme ou vice versa, ce qui tendrait à démontrer que, sur le marché de l'emploi actuel, la cloison n'est pas si étanche entre les deux grands domaines du monde des communications. Enfin les journalistes tireraient avantage à cotoyer des relationnistes dont les méthodes de travail sont en général plus modernes que les leurs. L'Université Laval a certes fait un choix original à l'échelle du Québec, mais il faut quand même ajouter que les risques encourus par elle sont limités en ce sens que l'idée de mener de front le perfectionnement de journalistes et de relationnistes dans une même maîtrise a déjà été expérimentée avec succès par l'Université de Calgary et par plusieurs universités américaines.

Le DIC, qui serait en charge de la maîtrise, possède des effectifs suffisamment nombreux avec ses 18 professeurs, dont 15 à plein temps. Il est vrai que les relationnistes sont sous-représentés par rapport aux journalistes dans cette équipe et plusieurs experts ont raison de déclarer absolument indispensable, en cas d'ouverture de la maîtrise, l'engagement du professeur supplémentaire spécialisé en relations publiques, dont il est question dans le dossier de présentation. Avec 8 professeurs titulaires d'un diplôme de doctorat et une dizaine d'entre eux qualifiés pour diriger des mémoires de maîtrise, les professeurs du DIC paraissent posséder les qualifications académiques nécessaires pour

l'implantation d'un programme de 2e cycle. En autre, certains professeurs détiennent une expérience professionnelle intéressante, quatre d'entre eux ayant déjà été ou étant encore journalistes et deux autres ayant obtenu plusieurs contrats en tant que consultants en communication. Enfin, il faut mentionner la création par ce département de la revue Communication et Information, de réputation nationale, sinon internationale d'après l'un des experts, et de l'imposant système de référence en communication qu'est la BIBLIOCOM (Bibliographie internationale de la documentation en langue française sur la communication).

Enfin le sous-comité visiteur a pu apprendre que, même si cela n'était pas spécifié dans le dossier de présentation, l'équivalent d'une année de pratique professionnelle en journalisme ou en communication institutionnelle dont devraient se prévaloir les étudiants avant leur admission, constituerait un "seuil minimal désirable."

Avant de conclure, le Conseil désirerait faire trois observations sur des aspects du projet qui ont peu retenu l'attention des experts.

La première remarque concerne la répartition des divers types de clientèles attendus. Selon les informations communiquées par les professeurs au sous-comité visiteur et confirmées, dans les deux derniers cas, par les réponses des étudiants rencontrés par ledit sous-comité:

- 50% des étudiants proviendraient de l'université et 50% du monde du travail;

- durant les premières années de vie de la maîtrise, les étudiants seraient moins nombreux (de 6 à 7 environ sur un total de 20)[1] dans la concentration "Journalisme" que dans la concentration "Communication Institutionnelle", mais les professeurs espèrent arriver à une répartition plus équilibrée grâce aux mesures qu'ils ont prévues pour faciliter l'admission des étudiants à temps partiel et, par conséquent,

(1) Le nombre d'admissions serait limité à 20 durant les 3 premières années d'existence de la maîtrise.

des journalistes qui, en général, peuvent se dégager de leur travail pour des études de perfectionnement à plein temps moins facilement que d'autres professionnels du monde des communications comme, par exemple, les relationnistes à l'emploi du gouvernement;

- les étudiants s'inscriraient en plus grand nombre dans la maîtrise de type B (avec accent sur la recherche) que dans la maîtrise de type A (avec accent sur les cours), sans qu'il soit possible de déterminer à l'avance dans quelle proportion.

Le Conseil estime que le premier des trois types de répartition de clientèles énumérés ci-dessus est souhaitable. Pour ce qui est du second, si le Conseil croit sage de vouloir viser à un équilibre entre les deux concentrations, il se demande si les promoteurs du projet réalisent pleinement la difficulté de donner à une clientèle à temps partiel (principalement les journalistes d'expérience, en l'occurence) et dans le cadre de sessions intensives, un enseignement d'une qualité comparable à celle d'un enseignement régulier. Quant au troisième type de répartition des clientèles, si la prépondérance attendue des étudiants dans le type B correspond à la philosophie des promoteurs du projet qui souhaitent mettre l'accent sur la recherche dans le type B et même, dans une certaine mesure, dans le type A, elle n'est pas sans inquiéter le Conseil. Car, les professeurs du DIC ne sont pas encore très expérimentés en matière de recherche et n'en mesurent apparemment pas encore toutes les implications.

De surcroît, ils devront consacrer pendant un certain temps une bonne partie de leurs énergies aux programmes de 1er cycle puisqu'il leur faudra consolider et achever l'importante révision dont ils ont fait et risquent de continuer à faire l'objet avec la mise en place éventuelle d'un baccalauréat spécialisé en communication publique.

La seconde remarque a rapport à la durée de la maîtrise. Le programme sera déjà long avec 48 cr. répartis sur 4 sessions[1] et il est à craindre

(1) La maîtrise totaliserait 48 cr. car les cours seraient de 4 cr. et non de 3 cr.

que, selon ce qui s'observe assez souvent en pareil cas, une partie des étudiants termineront leur maîtrise après une période plus importante encore. Par ailleurs, le programme sera encore plus long pour ceux à qui sera imposée une pré-maîtrise. Certes, des trois profils d'admission déterminés dans le projet[1], le profil 1 - soit celui correspondant aux étudiants admissibles sans pré-maîtrise - viendra au premier rang pour le nombre d'étudiants concernés et les 30 crédits des pré-maîtrises, qui seront exigées des candidats correspondant aux profils 2 et 3, constitueront un maximum. Il n'empêche que certains étudiants pourront devoir accumuler un total de 78 cr. avant d'obtenir leur diplôme de maîtrise.

Quant à la dernière remarque, elle a trait au peu de place ménagé dans le projet de programme aux différentes formes d'expression orale utilisée abondamment dans le monde des communications. Il est compréhensible qu'une maîtrise visant à former des concepteurs en communication institutionnelle et en journalisme réserve une bonne place à la presse écrite, mais il serait dommage qu'elle en néglige pour autant les autres modes de communication.

3.3 Conclusion

La maîtrise en communication publique envisagée par l'Université Laval ne viendrait dédoubler aucun programme du réseau universitaire du Québec. Avec sa concentration en "Journalisme" elle comblerait un vide et avec sa concentration en "Communication institutionnelle" elle compléterait harmonieusement les quatre maîtrises en communication déjà offertes au Québec, compte tenu du créneau choisi: l'étude de l'élaboration des politiques et stratégies de communication, la formation de conseillers, pour l'entreprise ou la fonction publique, sachant utiliser la communication comme outil de gestion. Inutile d'insister sur l'importance des besoins que cette maîtrise comblerait, par l'une ou l'autre de ses concentrations, étant donné l'ampleur des transformations enregistrées par le milieu des

---

(1) Il s'agit des 3 profils suivants:
- profil 1: admis sans pré-maîtrise;
- " 2: pré-maîtrise "professionnelle";
- " 3: pré-maîtrise "scientifique".

communications et la nécessité pour celui-ci de disposer de professionnels et de cadres possédant une connaissance approfondie de la recherche et de la pratique en usage dans leur domaine et susceptibles d'en devenir des agents d'évolution.

Une telle maîtrise proposerait des cours dont le contenu a été jugé conforme avec les derniers développements enregistrés dans le domaine visé, par la plupart des experts. Par ailleurs, elle innoverait intelligemment, à l'échelle du Québec, en assurant dans un même programme le perfectionnement de deux types de professionnels qui, tout en poursuivant des objectifs différents, utilisent des méthodes de travail similaires. Enfin, elle serait placée sous la responsabilité d'un département qui peut s'enorgueillir d'être le plus ancien du genre au Québec et dont les professeurs, une fois leurs effectifs complétés par l'engagement - tel que prévu par l'Université Laval - d'un spécialiste en relations publiques, sont suffisamment nombreux, qualifiés et expérimentés pour envisager l'ouverture d'un programme de 2e cycle.

En définitive, le Conseil se prononce pour l'implantation de la maîtrise de type A seulement (avec accent sur les cours), car il considère que les professeurs du DIC, s'ils sont adéquatement préparés à assurer un enseignement de 2e cycle de type professionnel en raison de la riche expérience qu'ils ont accumulée au niveau du 1er cycle, ne sont pas prêts, dans l'immédiat, à prendre en charge une maîtrise de type recherche, à cause de leur pratique encore limitée de la recherche et de leur sous-évaluation du travail d'encadrement représenté par la direction de mémoires de maîtrise. Par ailleurs, l'Université Laval devra faire la preuve que les craintes du Conseil relativement à la durée du programme ne sont pas justifiées. Plus précisément, le Conseil estime que l'autorisation d'ouverture de la maîtrise de type A devrait être assortie de la condition suivante à remplir quatre (4) ans après l'implantation:

- la majorité des étudiants des deux premières cohortes admises dans la maîtrise (de type A) devront avoir terminé leurs études.

Il reviendra donc à l'Université Laval de faire rapport au Comité des programmes, après ces quatre années, sur la manière dont cette condition aura été respectée.

Quant à la maîtrise de type B (avec accent sur la recherche), l'Université Laval ne devrait être autorisée à l'ouvrir, selon le Conseil, que lorsqu'elle aura fait la démonstration, à la satisfaction du Comité des programmes, d'une amélioration (quantitative et qualitative) sensible des activités de recherche poursuivies par les professeurs du DIC.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la soumission par l'Université Laval d'un projet de nouveau programme de maîtrise en communication publique;

CONSIDERANT l'ampleur des transformations enregistrées au cours des dernières années dans le monde des communications, et la nécessité pour ce milieu de disposer de professionnels et de cadres possédant une connaissance approfondie de la recherche et de la pratique en usage dans leur domaine et susceptibles d'en devenir des agents d'évolution;

CONSIDERANT que la concentration "Journalisme" de la maîtrise viendrait combler un vide dans le réseau universitaire québécois et que sa concentration "Communication institutionnelle" compléterait harmonieusement les quatre maîtrises en communication qu'il compte déjà;

CONSIDERANT le caractère innovateur, à l'échelle du Québec, de la réunion de ces deux concentrations dans un même programme et le caractère justifié d'un tel choix qui permettrait des contacts fructueux entre deux types de professionnels des communications qui, tout en poursuivant des objectifs différents, recourent à des méthodes de travail analogues sinon identiques;

CONSIDERANT l'avis de qualité favorable formulé par la CREPUQ sur le projet;

CONSIDERANT la longue expérience du Département d'information et de communication (DIC) de l'Université Laval, le plus ancien du genre au Québec;

CONSIDERANT que la révision en profondeur des programmes déjà offerts par le Département d'Information et de Communication de l'Université Laval, commencée en 1983-84, a déjà commencé à produire des effets bénéfiques;

CONSIDERANT que les professeurs du Département - une fois leurs effectifs complétés par le spécialiste en relations publiques dont l'engagement est prévu en cas d'implantation de la maîtrise -, seront suffisamment nombreux, qualifiés et expérimentés pour procéder à l'ouverture d'un programme de 2e cycle de type professionnel;

CONSIDERANT que les mêmes professeurs, qui possèdent une expérience valable mais limitée de la recherche et qui, surtout, semblent sous-évaluer le travail d'encadrement représenté par la tâche de directeur de mémoire de maîtrise, n'apparaissent actuellement pas prêts à assumer la responsabilité d'un programme de 2e cycle de type recherche;

CONSIDERANT que la durée des études qu'auront à effectuer les étudiants s'inscrivant dans la nouvelle maîtrise sera longue puisqu'aux 48 crédits - répartis sur 4 sessions - que celle-ci comportera, il faudra ajouter, dans le cas d'une partie des étudiants, une pré-maîtrise pouvant totaliser jusqu'à 30 crédits;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(1. d'autoriser l'Université Laval à implanter
(le type A (avec accent sur les cours) de
(son nouveau programme de maîtrise en com-
(munication publique, avec la condition
(suivante à remplir quatre (4) ans après
(l'implantation:
(
(- la majorité des étudiants des deux pre-
(mières cohortes admises dans la maîtrise
((de type A) devront avoir terminé leurs
(études;

(
(2. de n'autoriser l'Université Laval à
(implanter le type B (avec accent sur
(la recherche) du même nouveau program-
(me que lorsqu'elle aura fait la dé-
(monstration, à la satisfaction du Co-
(mité des programmes, d'une améliora-
(tion (quantitative et qualitative)
(sensible des activités de recherche
(poursuivies par les professeurs du
(DIC.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 172e séance du Conseil des universités, tenue les 17 et 18 avril 1986.